



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 06 février 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 29 janvier 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain, M. DAPOIGNY avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme LAMY Caroline

N° 2025-007 : INSTAURATION D'UN FORFAIT MENAGE POUR LES SALLES PRETEES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les espaces et salles (hors salle polyvalente) prêtés occasionnellement aux usagers et associations ne sont pas toujours rendus dans un état de propreté acceptable. Cela génère des heures supplémentaires aux agents pour la remise en état des locaux.

Il est proposé d'appliquer un forfait ménage d'un montant de 50 € par espace/salle cumulable en fonction du nombre de lieux empruntés.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer à 50 € le forfait ménage par espace/salle prêté. Ce forfait est cumulable en fonction du nombre de lieux empruntés.

Suivent les signatures.



Nicolas BOURDOUNE
Maire